

→ Les déchets acceptés

Déchets	Local DEEE	Local DOM
<ul style="list-style-type: none"> • métaux • gravats • déchets verts • bois • cartons • tout venant 	<p>Déchets of Equipments Electric of Electronics *</p> <ul style="list-style-type: none"> • gros électroménager • écrans • petits appareils en mélange (PEM) • lampes 	<p>déchets dangereux des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> • bouteilles de gaz • extincteurs • piles, batteries  <ul style="list-style-type: none"> • consommables informatiques • solvants • peintures et vernis • colles et graisses • acides basés • bombes aérosols • produits phytosanitaires • bidons • huiles minérales • chlorates, nitrates • produits de laboratoire • produits non identifiés
<p>Déchets Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • verre • journaux et magazines • emballages • huiles de vidange • textiles 	<p>Autres Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • pneus véhicules légers 	

* Les DEEE des collectivités locales ne sont pas acceptés dans les décharges.

Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés
- pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- boues de stations d'épuration

Appareils Électriques et Électroniques :
Pensez au « E » pour l'« E ».
L'unique voie sûre d'élimination d'un matériel électrique, mais pour respecter les règles d'hygiène. Elle consiste à le ramener dans un point de collecte agréé pour permettre sa valorisation.

DASRI
pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), contactez le CCASS de l'Estère au 01 47 34 77 77. Pour les autres déchets, contactez le SUDCOM au 01 47 34 77 33.

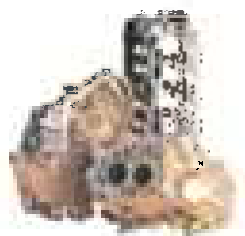
Autre, mais
Pensez aux classes agréées qui assurent l'écoulement des ordures et des déchets pour la dépollution et le recyclage des matériaux hors d'usage.



→ Quel avenir pour vos déchets ?

● **LES FERRAILLES** sont refondues en aciérie et ressortent sous forme de lingots.

● **LES MÉTAUX NON-FERREUX** séparés par type de métal, sont fondus et coulés en lingots qui permettront la fabrication de nouveaux alliages.



● **LES PNEUS** sont transformés en poudre de caoutchouc et incorporés dans le bitume ou servant à fabriquer des revêtements de sol.

● **LE BOIS** peut après broyage, être utilisé pour la fabrication de panneaux de particules.

● **LES DÉCHETS VERDÉS** sont envoyés sur les plates-formes de compostage localisées en Essonne. Ils y sont broyés, retournés, aérés et arrasés et se transforment en compost.

● **LES MATÉRIAUX NON-FERREUX DIVERS**, comme les bétons de démolition, sont broyés et leurs composants (ferrailles, granulats) sont séparés. Ils sont ensuite réutilisés comme matériaux de construction.

● **LES DÉCHETS MÉCANIQUES** (piles, batteries, peintures, dés herbants...), bouteilles de gaz et extincteurs sont traités sans risque pour l'environnement dans les filières d'élimination spécialisées.

● **LES APPAREILS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES** (en fin de vie téléviseurs, réfrigérateurs, gazinières...) sont envoyés vers les filières spécialisées pour y être démontés, remis en état ou recyclés.

● **LES HUILES USAGÉES** sont traitées et purifiées dans des installations de régénération afin de servir à nouveau de lubrifiants.

● **LE PLÂTRE** concassé, re-trié et broyé en caillou est utilisé pour fabriquer de nouveaux contenants.

● **LES JOURNAUX ET LES MAGAZINES** redeviennent après pulpage et désencrage, de la nouvelle pâte à papier.

● **LES TEXTILES** sont après traitement transformés en chiffons pour l'industrie. Les textiles en bon état sont récupérés et réemployés ou sinon transformés en chiffons pour l'industrie.

Du compost gratuit est mis à disposition des usagers sur certaines déchèteries du SIREDOM à raison de 2 sacs par dépôt.